

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 21 octobre 2021

DCM N° 21-10-21-4

**Objet : Soutien à des projets santé et handicap.**

Dans le cadre le Contrat local de santé (CLS) du territoire messin et avec la volonté de la Municipalité d'agir en faveur de la compensation du handicap, il est proposé de soutenir les projets qui, d'une part présentent un intérêt public local et d'autre part, concourent à la prévention, la promotion de la santé et la réduction des inégalités de santé.

**-L'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Grand Est** souhaite reconduire et enrichir le projet **Bien-être à l'école « Hygiène de vie, on y réfléchit »**, expérimenté l'an passé. Ce projet s'inscrit dans une démarche de renforcement des compétences psychosociales des élèves d'école primaire (maternelle et élémentaire) et de renforcement d'un climat scolaire et de conditions de vie favorables au bien-être des élèves au sein des écoles. Il s'agit d'un programme d'interventions basé sur des mises en situation expérientielle au sein des classes et d'une formation au développement des compétences psychosociales pour les professionnels éducatifs (écoles, cantine, accueil périscolaire) des établissements impliqués dans le projet.

Ce sont 10 classes élémentaires du CE2 et CM2 et 3 classes de maternelle qui participeront au projet, ainsi qu'un groupe de 12 professionnels souhaitant se former.

Le coût total du projet s'élève à 57 466 €. En complément de l'ARS Grand Est (33 000 €) et du Régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle (18 666 €), la Ville est sollicitée à hauteur de 5 800 €.

**-La Croix-Bleue** accompagne les personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale, par des permanences, des visites à domicile et des groupes d'écoute et d'entraide.

Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 700 €.

-Au titre de la politique de soutien aux associations œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de subventionner à hauteur de 200 €, **La Bibliothèque Sonore de Metz et de la Moselle** qui agit pour rompre l'isolement des personnes physiquement empêchées de lire ou d'enfants victimes de troubles neuro-visuels en mettant à leur disposition gratuitement à leur domicile des ouvrages et des revues enregistrés sur supports numériques.

La Ville qui souhaite développer l'offre culturelle en faveur des publics vulnérables (handicapés, seniors...) a également apporté un soutien à la communication afin de mieux faire connaître l'action de cette association, en imprimant 800 flyers, ce qui représente une aide en nature de la Ville d'une valeur de 100 €. Ces documents ont été diffusés dans les résidences autonomes, dans les clubs seniors, dans les mairies de quartiers et à l'ensemble des communes de la Métropole.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 approuvant l'avenant N°1 au Contrat local de santé du territoire,

**CONSIDERANT** l'intérêt public des projets proposés en faveur des messins dans les domaines de la promotion de la santé et du handicap,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montant TTC</b>
Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Grand Est	5 800 €
La Croix-Bleue	700 €
La Bibliothèque sonore de Metz et de la Moselle	200 €

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Mission ville inclusive Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------